

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 DECEMBRE 2016

19h

COMPTE RENDU

**Etaient présents :**

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Gaston DUCHATEAU, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Philippe ATTAGNANT.

**Etaient absents :**

Sylvie JULIÉ (donne pouvoir à Alain JOLIVOT), Hubert de BESOMBES (donne pouvoir à Gaston DUCHATEAU), Patrick AFCHAIN (donne pouvoir à Corinne ANDRÉ-BAUCHET)

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

**QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 octobre 2016**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2016. Mme ANDRÉ-BAUCHET demande de compléter le point 3 du compte-rendu : il avait été voté le projet de la nouvelle salle communale. Pour rappel, le vote avait donné 1 voix CONTRE (Mme ANDRÉ-BAUCHET) et 14 voix POUR. Monsieur le Maire demandera au secrétariat de modifier le compte-rendu en ce sens. En l'absence d'autres questions ou de remarques, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2. PLU : Bilan de la concertation**

Monsieur le Maire fait lecture du bilan effectué par le cabinet ARVAL. La réunion publique a été réalisée le 8 juillet 2016, des informations ont été publiées dans « le Petit Villeneuvois » et sur le site internet communal, le registre de concertation était à la disposition des administrés. Dans ce dernier, ont été notées 3 remarques qui ont été intégrées dans le PLU.

L'Autorité Environnementale, en date du 02/12/2016, a conclu en la non nécessité de compléter le PLU par une Évaluation Environnementale Stratégique.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité concernant le bilan de la concertation.**

**3. PLU : Arrêt du projet**

Monsieur le Maire propose de voter un arrêt du projet afin de l'envoyer aux différents services de l'Etat.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, arrête le projet PLU à l'unanimité.**

**4. Indemnités d'éviction de l'exploitant agricole sur le terrain de la nouvelle salle des fêtes :**

Afin de finaliser l'achat du terrain, la chambre d'agriculture a évalué les indemnités d'éviction qui s'élèvent à 11 479,71€.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le maire à indemniser l'exploitant agricole du terrain de la future salle des fêtes à hauteur de 11 479,71€ à 13 voix POUR et 2 CONTRE (Mmes ANDRÉ-BAUCHET et SAUVEGRAIN).**

**5. Travaux 2017: demandes de subvention en DETR et Conseil Départemental**

• Projet de la nouvelle salle du conseil :

La commission Travaux a émis un avis favorable à l'unanimité pour un budget de 64 232,23€HT et propose au conseil le détail ci-dessous :

- Agencement intérieur : 35 715,66€HT
- Plomberie : 8 402€HT

- Électricité : 11 114,58€HT
- Menuiserie extérieure : 8 999,99€HT

La subvention du Conseil départemental s'élève à 31% du montant demandé et la subvention DETR à 45%. Les deux subventions sont cumulables.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, à 12 voix POUR et 3 CONTRE (Mmes ANDRÉ-BAUCHET et SAUVEGRAIN, M ATTAGNANT):

- **autorise** le maire à déposer des dossiers de demande de subvention au Conseil départemental et à la Préfecture de l'Oise.

- Projet d'aménagement de la cour avec la création de sanitaires pour la mairie et la bibliothèque accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La commission Travaux a émis un avis favorable à l'unanimité pour un budget de 38 574,12€HT.

La subvention du Conseil départemental s'élève à 31% du montant demandé et la subvention DETR à 45%. Les deux subventions sont cumulables.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, à 12 voix POUR et 3 CONTRE (Mmes ANDRÉ-BAUCHET et SAUVEGRAIN, M ATTAGNANT):

- **autorise** le maire à déposer des dossiers de demande de subvention au Conseil départemental et à la Préfecture de l'Oise.

- Le projet de chemin du tour de ville :

Monsieur le Maire propose un premier aménagement du projet de tour de ville. Il s'agit de créer un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite entre la sortie du village rue d'Ivry et le bois. Un aménagement des deux côtés du chemin est prévu (rondins de bois et plantation de haie). Les devis s'élèvent à 40 857€HT.

La subvention du Conseil départemental s'élève à 31% du montant demandé et la subvention DETR à 45%. Les deux subventions sont cumulables.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, à 12 voix POUR et 2 CONTRE (Mmes ANDRÉ-BAUCHET et SAUVEGRAIN) et 1 ABSTENTION (M ATTAGNANT):

- **autorise** le maire à déposer des dossiers de demande de subvention au Conseil départemental et à la Préfecture de l'Oise.

#### **6. Téléthon : Dons**

Monsieur le Maire expose que, chaque année la commune fait un don de 1000€ au Téléthon, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à verser cette même somme pour la quinzième participation de la commune à cette manifestation de solidarité.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, à l'unanimité:

- **Approuve** le don de 1 000€ en faveur du Téléthon.

Mme OEUVRARD, pour la Commission des Fêtes, informe le conseil que les manifestations organisées autour du Téléthon et les démarches auprès des entreprises ont permis de récolter 6 109,83€ au profit du Téléthon.

#### **7. Demande de subvention du Secours Catholique :**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une demande de subvention du Secours Catholique.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, ne donne pas un avis favorable à la demande de subvention à 12 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS (Mme ANDRÉ-BAUCHET et Ms AFCHAIN et JOLIVOT).

#### **8. Convention avec le Conseil Départemental pour Abris Bus :**

Monsieur le Maire précise que la commune a 2 abris bus concernés par cette convention (allée du bois et grande rue à l'intersection avec la rue de Méru). Il s'agit d'une convention de délégation de compétence avec le Département au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**, autorise le maire, à signer cette convention à l'unanimité.

#### **Questions diverses :**

- Eclairage public :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande faite en octobre, une étude a été réalisée sur l'éclairage public par le SE60 (syndicat ayant la gestion de l'éclairage de la commune). Cette étude fait apparaître des travaux à réaliser :

- 2 armoires électriques à changer.
- 2 armoires électriques à modifier.

- Quelques systèmes lumineux à changer, principalement les lampes à vapeur de mercure (rue de la Mairie, rue de l'Égalité, rue de la Trinité, Chemin des artisans)
- Place de la Mairie : changement des lampes en LED (lumière blanche).
- Allée des Mésanges : remplacement des points d'éclairage public et création de 2 nouveaux dans cette même rue

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux d'amélioration qui seront répartis sur 2 exercices, pour un montant de 35 958,79€TTC. Le SE60 subventionnera à hauteur de 54%. 17 864,33€ resteront à charge de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Christian NEVEU, Maire, à signer le devis de SE60 à l'unanimité.**

Le changement des lampes actuelles en LED sera réalisé progressivement dans toute la commune en fonction des possibilités budgétaires. La commune possède 230 points lumineux et ce changement coûte 350€ par point.

- Centre de Loisirs :

Monsieur le Maire propose comme à chaque fin d'année de voter le budget et le règlement intérieur du Centre de Loisirs.

Pour l'année 2017, le budget du CLSH s'élève à 116 387,43€ dont 33 267€ en charges supplétives.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le budget présenté et le règlement intérieur à l'unanimité.**

Monsieur le Maire informe qu'un visiophone avec gâche électrique a été installé à l'entrée du Centre de Loisirs pour un montant de 3 000€TTC.

- Mme SAUVEGRAIN demande si les travaux actuellement en cours dans l'église sont à la charge de la commune. Monsieur le Maire l'informe que c'est la Communauté de Communes des Sablons qui finance ces travaux.

- M ATTAGNANT alerte le conseil sur quelques dégradations sur le nouvel abribus (tuiles, fissures au niveau des joints...).

Monsieur le Maire fera intervenir l'agent communal pour les réparations.

- M ATTAGNANT informe que certains véhicules d'administrés ont été salis par l'entreprise qui a nettoyé la mare il y a quelques semaines. Monsieur le Maire invite ces personnes à se faire connaître en mairie. Le secrétariat de la mairie leur fournira les coordonnées de l'entreprise pour un recours.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

**QUESTIONS DU PUBLIC:**

Madame Hornegg dont la maison a partiellement brûlé ce week-end, demande à Monsieur le Maire de trouver un logement pour sa famille.

Monsieur le Maire a interpellé la SAHLM pour connaître les logements disponibles en urgence dans le canton. Il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de logement de disponible à ce jour. Or un logement semble être libre dans la commune mais des travaux sont programmés ou sont en cours.

Monsieur le Maire va faire diligence auprès de la SAHLM.

-----  
A Villeneuve les Sablons, le

Le Maire,



*C. Neveu*  
C. NEVEU